



Pour une Défense d'avance



RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS

POUR 2010



SOMMAIRE

| | |
|-----------------------------|-----------------|
| → TABLE DES MATIÈRES | PAGE 004 |
| → PRÉSENTATION DU MINISTÈRE | PAGE 007 |
| → PILOTAGE DE LA DÉMARCHÉ | PAGE 019 |
| → IMPACTS | PAGE 031 |
| → ANNEXES | PAGE 095 |



RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS

POUR 2010



TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

- **Éditorial de Gérard Longuet,**
ministre de la Défense
et des Anciens combattants **009**
- **Entretien avec Éric Lucas,**
Haut fonctionnaire au
développement durable **011**
- **Les objectifs opérationnels
de la Défense** **012**
- **Chiffres clés** **014**
- **Faits marquants de 2010** **017**

PILOTAGE DE LA DÉMARCHÉ

- **Enjeux et responsabilités** **020**
- **Dates clés** **021**
- **Engagement du ministère** **022**
- **Gouvernance** **024**
 - Un réseau d'acteurs structuré **024**
 - Politique : élaboration et coordination **024**
 - Mise en œuvre **024**
 - Consultation des parties prenantes
ou expertises externes **025**
 - Expertises et contrôle **025**
 - Outils financiers **025**
 - Pilotage **028**

IMPACTS

- **Des territoires préservés** **032**
 - Gestion de la biodiversité **032**
 - Territoires militaires protégés
par des classements **034**
 - Territoires militaires protégés
par des partenariats **035**
 - Terrains militaires remarquables
cédés au conservatoire du littoral **038**
 - Espèces protégées **039**
 - Dépollution des sols **040**
 - Pollution pyrotechnique **041**
 - Pollution industrielle **042**
 - Une base de données des sites
et sols pollués **044**
 - La protection de l'environnement
en opérations extérieures **045**
 - Les actions sur l'environnement **046**
 - Protection de l'environnement
et impératifs opérationnels **046**
 - Le cadre juridique applicable
aux OPEX en matière de protection
de l'environnement **046**
- **Des infrastructures respectueuses
de l'environnement** **048**
 - Politique énergétique du ministère de
la Défense et des Anciens combattants **048**
 - Informatique éco-responsable **048**
 - Politique énergétique dans le domaine
de l'infrastructure **049**
 - Production de chaleur :
la place des énergies renouvelables **053**
 - Prévention des pollutions
et des risques **055**
 - Installations classées pour la protection
de l'environnement ICPE **057**
 - Eau et installations classées relatives
à la loi sur l'eau (IOTA) **058**
 - Gestion des risques **061**



→ Des équipements intégrant la dimension environnementale **064**

Équipements de Défense/ préparation de l'avenir **064**

- Acquisition **064**
- Programmes de recherche **065**
- Éco-conception **067**

Équipements de Défense/ utilisation et entretien **069**

- Processus, matériels et moyens **069**
- Limitation de la gêne sonore **069**

Fin de vie des matériels de guerre **071**

- Mise en œuvre des stratégies de démantèlement **073**
- Aspects juridiques : une simplification de la procédure **073**

Achats durables **073**

- Externalisation du parc automobile **074**
- Achat de matériel bureautique **074**
- Achat de papier de reprographie **074**
- Solution d'impression **075**
- Achat de produits issus de l'agriculture biologique **075**
- Référence à des écolabels dans le nettoyage et l'entretien des espaces verts **076**
- Eclairage **076**
- Vêtements **076**

Équipements de fonctionnement : élimination et recyclage **077**

- Gestion des déchets : clauses types **078**
- Marché des déchets d'équipements électriques et électroniques **079**
- Une meilleure gestion des déchets pour les sites qui ferment **080**
- Regroupement de l'entreposage des déchets faiblement radioactifs sur 2 sites **081**

→ Des acteurs engagés dans la responsabilité sociétale **082**

Formation et sensibilisation au développement durable **082**

- Sensibilisation du personnel **082**
- Formation de l'encadrement **084**
- Formation des professionnels de l'environnement **084**

Promotion de l'égalité des chances **086**

- Égalité des chances **086**
- Plan handicap **087**
- Parité **089**
- Les achats socialement responsables **089**
- Appuis aux PME/PMI **091**

Participation à la solidarité nationale **092**

- Sauvetage en mer **093**
- Accident aérien **093**
- Prévention routière **093**
- Catastrophes naturelles **093**

ANNEXES

→ Indicateurs et précisions méthodologiques **096**

Environnement **096**

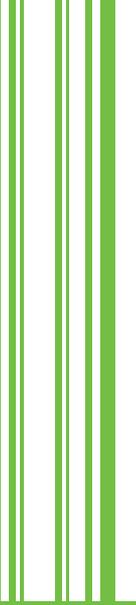
Social et sociétal **097**

Achats éco et socio-responsables **097**

Précisions méthodologiques **098**

→ Glossaire **099**





PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

- ÉDITORIAL DE GÉRARD LONGUET,
MINISTRE DE LA DÉFENSE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS **PAGE 009**
- ENTRETIEN AVEC ÉRIC LUCAS,
HAUT FONCTIONNAIRE
AU DÉVELOPPEMENT DURABLE **PAGE 011**
- LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
DE LA DÉFENSE **PAGE 012**
- CHIFFRES CLÉS **PAGE 014**
- FAITS MARQUANTS DE 2010 **PAGE 017**



RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS

POUR 2010



© R. PELLEGRINO

ÉDITORIAL DE GÉRARD LONGUET, MINISTRE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Quatre ans après le Grenelle de l'environnement, le ministère de la Défense poursuit résolument son engagement et son effort dans la mise en œuvre d'une politique de développement durable. Economie, environnement, sociétal : tous les champs sont concernés.

Si notre action vise naturellement à atteindre les objectifs fixés par le Premier ministre en matière d'Etat exemplaire, elle développe également une dimension propre aux enjeux de ce ministère : dépollution des terrains, démantèlement des flottes de navires et d'aéronefs militaires, destruction de munitions ou encore éco-conception des matériels utilisés par les armées et protection de l'environnement lors des opérations extérieures.

Dans tous ces domaines, nous avançons et, déjà, dès résultats tangibles sont acquis.

Un exemple : le seuil des 6% de personnels handicapés a été franchi pour la première fois en 2010 et dans cette lignée, le ministère s'engage à recruter 125 personnes en situation de handicap entre 2011 et 2012.

Par ailleurs, le montant des achats auprès d'établissements et services d'aide par le travail ou d'entreprises adaptées s'est élevé à 18,7 millions d'euros et la création d'une place de marché électronique, baptisée HANDECO, élaborée avec les fédérations du secteur du handicap, permettra à tous les acheteurs du ministère d'avoir une meilleure visibilité sur l'offre économique du secteur protégé.

De la même manière, le «réseau» développement durable du ministère regroupe désormais près de 600 personnes dont 23 référents «achats durables». Le ministère sensibilise ses agents et renforce leurs compétences : 434 personnes ont été formées à mieux gérer la ressource en eau, 1 644 jours de formation ont été dispensés aux chargés d'environnement des unités et services, 100 futurs chefs de centre de la DGA ou commandants en second de formation militaires ont reçu un enseignement sur la protection de l'environnement à l'occasion de leur prise de fonction.



Outre cette dimension humaine, l'effort sur les matériels de guerre est également entré dans une phase active : 22 000 tonnes de matériels terrestres ont été éliminées en 2010 et il est prévu d'en démanteler 170 000 tonnes avant 2019. D'ici un an, 80 navires en service de la marine nationale seront dotés d'un « passeport vert » et des marchés de démantèlement de coques retirées du service ont été conclus.

Sur les consommations d'énergie encore, grâce à un effort collectif, les armées ont réduit en deux ans leurs émissions de gaz à effet de serre à hauteur de 30% et leur consommation totale d'énergie primaire de 17%. Ces bons résultats seront consolidés et amplifiés avec, notamment, l'expérimentation d'énergies alternatives et la mise en place de compteurs sur 10 000 bâtiments d'une surface de plus de 1 000 m².

Ce rapport, publié pour la troisième année consécutive, montre que politique de défense et politique de développement durable peuvent pleinement se conjuguer ; il témoigne de l'implication résolue de tous les personnels civils et militaires du ministère que je félicite et salue ; il encourage, aussi, à la poursuite des efforts pour construire un ministère toujours plus responsable et performant.

Gérard Longuet
ministre de la Défense et des Anciens combattants



ENTRETIEN AVEC ÉRIC LUCAS, HAUT FONCTIONNAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Quels sont les principaux défis de la Défense en matière de développement durable ?

La Défense, premier investisseur de l'État, premier utilisateur du domaine de l'État, deuxième employeur se doit d'être exemplaire en matière de développement durable. L'enjeu pour le ministère est de répondre à quatre ambitions : préserver ses territoires, disposer d'infrastructures et d'équipements respectueux de l'environnement et engager ses personnels dans la responsabilité sociale. Ce rapport de développement durable a précisément pour objectif de faire le point sur l'avancement des actions mises en place.

Pouvez-vous donner des exemples de l'engagement du ministère en matière de développement durable ?

Après des années d'action au niveau local et deux années d'état des lieux et d'audits à l'échelle du ministère, de grands projets nationaux ont été lancés dans les domaines de l'organisation en matière de développement durable, de la préservation de la biodiversité, du démantèlement, de l'énergie, des achats durables et de la responsabilité sociale.

Pour l'année 2010, je citerai les 11 conventions signées avec les conservatoires des espaces naturels, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ou l'Office national des forêts, les 108 M€ prévus pour financer entre 2011 et 2016 le démantèlement des matériels de guerre, les 28 opérations immobilières inscrites en HQE, la formation des 434 pilotes de processus «eau», les 300 PME qui ont participé aux ateliers «R&T - PME», les 25 000 jeunes qui ont bénéficié du plan égalité des chances.

Ces actions sont-elles compatibles avec l'ensemble des missions des forces armées françaises ? Le développement durable représente-t-il un enjeu stratégique pour ces dernières ?

La Défense n'est pas un monde à part, avec ses règles de fonctionnement propres. Elle est, au contraire, au cœur de la société. Il y a néanmoins, c'est vrai une limite sur laquelle la Défense ne peut pas transiger, c'est le maintien de ses activités d'entraînement sur terre, sur mer et dans les airs. À titre d'exemple, lors des entraînements en hélicoptère ou en avion dans les Pyrénées, les pilotes reçoivent des consignes pour ne pas survoler les zones de reproduction et de nidification du Gypaète barbu. Conséquence de la convention signée entre le ministère, la LPO et la DREAL Aquitaine, cette interdiction de survol demeure, en pratique, compatible avec les activités d'entraînement. Toutefois, dans certains cas rares, le ministère ne peut pas composer avec ses activités. Enfin, en opérations extérieures, si les impératifs opérationnels priment sur la protection de l'environnement, celle-ci est, dans la mesure du possible, prise en compte dès la planification de l'action. Les personnels devant exercer un commandement reçoivent, à cet effet, une formation sur la protection de l'environnement.



LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE LA DÉFENSE

La stratégie de sécurité nationale s'articule autour de cinq fonctions stratégiques : connaissance et anticipation, prévention, dissuasion, protection et intervention. La combinaison de ces différentes fonctions doit pouvoir évoluer en s'adaptant aux modifications de l'environnement stratégique.

La connaissance et l'anticipation sont une priorité. Elles garantissent l'autonomie de décision et permettent à la France de conserver l'initiative stratégique.

La dissuasion nucléaire demeure un fondement essentiel de la stratégie nationale. Elle est la garantie ultime de la sécurité et de l'indépendance de la France. Elle a pour fonction d'empêcher une agression d'origine étatique contre les intérêts vitaux du pays, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la forme. La protection de la population et du territoire est au cœur de notre stratégie en raison du développement de nouvelles vulnérabilités. Elle doit prendre en compte l'évolution des menaces, notamment terroristes.

Les capacités de prévention des conflits et d'intervention sont concentrées sur les zones où les risques impliquant les intérêts stratégiques de la France et de l'Europe sont les plus élevés. L'axe géographique prioritaire va de l'Atlantique au golfe arabo-persique et à l'océan Indien.

La politique de Défense et de sécurité se décline pour chaque fonction stratégique en objectifs opérationnels. Ceux-ci orientent l'organisation et dimensionnent les capacités que les armées doivent pouvoir mettre en œuvre.

Il s'agit :

- pour la fonction connaissance et anticipation, d'assurer la connaissance des risques, des menaces et des ruptures potentielles de tous types et d'anticiper les crises en renforçant en particulier les capteurs spatiaux et en développant des capacités de détection de tirs de missiles balistiques et d'alerte ;
- pour la fonction dissuasion, d'assurer la posture fixée par le Président de la République avec au moins un Sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE) à la mer en permanence, des moyens de sûreté assurant la liberté d'action des SNLE, une capacité de frappe aérienne nucléaire disponible en permanence et des moyens d'accompagnement et de soutien de la composante aéroportée ;
- pour la fonction prévention, de disposer de forces prépositionnées articulées à terme en deux points d'appui sur les façades occidentale et orientale de l'Afrique et pouvant intervenir dans la bande sahéenne, d'une présence renforcée (avec au moins une base) dans le golfe arabo-persique et d'une capacité de projection régionale dans les DOM-COM (Antilles-Guyane, La Réunion, Polynésie-Nouvelle-Calédonie) ;

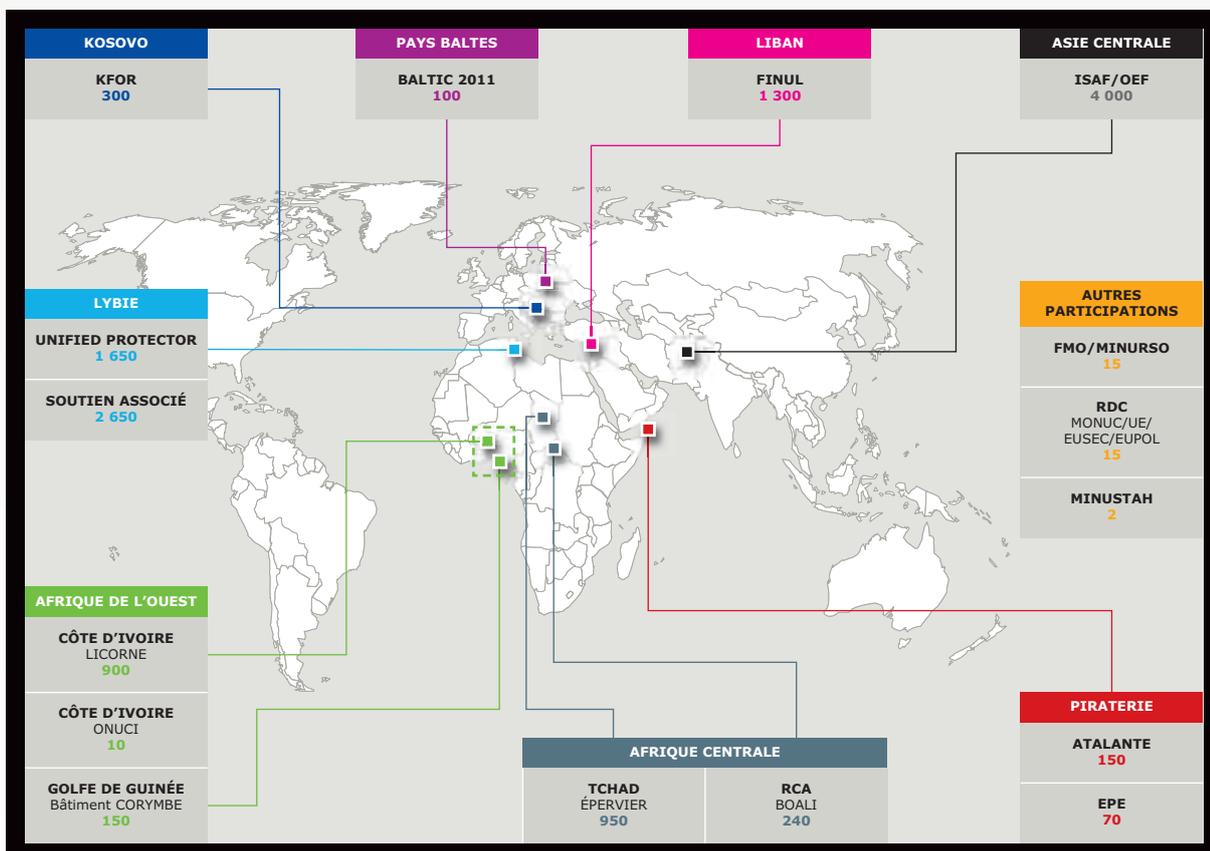


- pour la fonction protection, de contribuer à la protection de la population sur le territoire national et à la résilience de la Nation, face aux risques et aux menaces de toute nature, en particulier terroristes, en :
 - renforçant la sécurité des points d'importance vitale, des mouvements sur le territoire et de l'accès à celui-ci (jusqu'à 10 000 hommes des forces terrestres) ;
 - renforçant en métropole le dispositif de défense aérienne et de sauvegarde maritime ;
 - soutenant le dispositif de sécurité intérieure et de sécurité civile, notamment avec des capacités spécifiques (transports, santé, aide au déploiement, NRBC...) ;
- pour la fonction intervention, de contribuer à la sécurité internationale en participant à des opérations de stabilisation et de maintien de la paix et d'être en mesure de faire face à un conflit majeur à l'extérieur du territoire dans un cadre multinational. Les armées doivent ainsi être capables de projeter (jusqu'à 7 000 à 8 000 kilomètres) :
 - en six mois, une force terrestre pouvant aller jusqu'à 30 000 hommes pour une durée d'un an, suivie d'une action de stabilisation ;
 - une force aérienne de combat de 70 avions ;
 - une force navale ou aéronavale de combat de 2 à 3 groupes d'intervention.

Les armées doivent en outre tenir prête, en permanence et sous bref préavis, une capacité de réaction pouvant être engagée dans un cadre national ou multinational et constituée d'unités d'intervention terrestre (5 000 hommes), aérienne et maritime et des forces de présence et de souveraineté.

(extrait du rapport annexé à la loi de programmation militaire 2009-2014)

Opérations extérieures (juin 2011) / Total OPEX > 12 500 militaires





CHIFFRES CLÉS

PATRIMOINE

3 860 immeubles

252 000 hectares dont **68%** à l'armée de Terre et **16%** à la DGA

PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENT DE LA DÉFENSE

60 mesures en matière d'infrastructure (gestion de l'énergie dans les bâtiments neufs et anciens), de gestion des déchets et des substances dangereuses, de gestion de l'eau, de déplacements et de politique d'achats

4 sites pilotes > l'École Polytechnique, le camp de l'armée de Terre de Mailly, la base aérienne 123 d'Orléans-Bricy et le parc d'hydrocarbures du Lazaret dans la rade de Toulon

ACHATS DE DÉFENSE

10,157 milliards pour l'armement

3,5 milliards pour les achats courants

ÉNERGIE ET EAU DANS LES BÂTIMENTS

32% > la part du patrimoine militaire (en valeur) du patrimoine immobilier de l'État

10 000 > le nombre de bâtiments de la Défense dont la surface dépasse 1 000 m² qui seront équipés de compteurs individuels d'électricité et d'eau

23 > le nombre de sites Défense qui font l'objet d'audits énergétiques suivis d'opérations d'optimisation énergétique

TRANSPORT

236 postes de visioconférences installés en 2010

Interdiction d'utiliser la voie aérienne civile pour rejoindre une ville située à moins de trois heures de train (déplacements professionnels)

2,1% des véhicules acquis ou loués en 2010 rejettent + de 130 g/CO₂/Km

Déclassement de **160 véhicules** de fonction et réduction de **10%** du parc en 2010



ÉCO-CONCEPTION

80 navires en service seront dotés d'un passeport vert d'ici 2012

40 programmes d'armement intègrent en 2009 une démarche d'éco-conception

INNOVATIONS

11,5 M€ de crédits de recherche consacrés à la protection de l'environnement

21 projets innovants financés par le fonds d'intervention pour l'environnement en 2010 pour **502 618 €**

19 centres/services certifiés ISO 14001

9 bilans carbone réalisés > 6^e régiment du matériel de l'armée de Terre de Besançon, atelier industriel de l'aéronautique de Clermont-Ferrand, DGA Techniques terrestres, base aérienne de Villacoublay, îlot Saint-Germain (principal site d'administration centrale du ministère de la Défense et des Anciens combattants) et les 4 sites pilotes

INSTALLATIONS CLASSÉES

5 414 Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), dont :

→ **42 installations** soumises à autorisation avec servitude «AS»

→ **1 489 installations** soumises à autorisation «A»

1 535 Installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA)

BIODIVERSITÉ

189 sites représentant **48 424 hectares** de terrains militaires classés NATURA 2000

97 conventions avec l'ONF

14 conventions avec les Conservatoires des espaces naturels (CREN)

22 conventions avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage

742 hectares cédés au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages (CELRL) depuis 1994



DÉPOLLUTION

34,5 millions d'euros en 2010

PLAN HANDICAP 2009-2011

Une campagne itinérante de formation et d'information portant sur le handicap. Plus de **3 500 visiteurs** et près de **1 200 acteurs** ont participé à la formation handicap et bonnes pratiques dispensée pendant la campagne

INSERTION

20 centres d'insertion dits «Défense 2^e chance» offrant près de **2 300 places** en 2010, taux d'insertion de **75%** (secteurs du BTP, des services à la personne, des services aux entreprises ou encore de l'hôtellerie)

25 000 jeunes ont bénéficié du plan «égalité des chances» en 2010

200 parrains et **430 filleuls** dans le cadre du tutorat pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur

6 lycées de la Défense ouverts à des jeunes issus de milieu modeste et méritants

- > **360 élèves** de milieu modeste admis dans les lycées de la Défense
- > **12 000 jeunes** ont effectué des périodes militaires de découverte du milieu militaire, d'initiation et de compétence
- > **12 400 jeunes** ont bénéficié de l'aide à la formation qualifiante (stages sous convention, contrats d'apprentissage)

PARITÉ

20% des militaires recrutés sont des femmes > taux de féminisation de **15,5%**

ACHATS DURABLES

1 500 000 euros d'achats de produits bio

23 référents «achats durables» en 2010

100% de consommation de papier issu de la filière éco-responsable depuis décembre 2009

2 personnes éloignées de l'emploi insérées dans le cadre de marchés SID et SPAC

Lancement d'un marché de tricots de service de la Marine nationale avec des critères de développement durable (coton bio, respect de l'environnement, toxicité, respect des règles de l'organisation internationale du travail)

RÉSEAU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un réseau de près de **600 personnes**

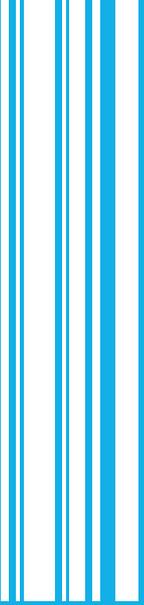


FAITS MARQUANTS DE 2010

- | | |
|-----------------|---|
| 7 janv. | signature entre le DMPA et le directeur de l'EPIDE d'une convention mettant en place un partenariat dans les domaines de l'éducation à la citoyenneté, de la mémoire et de l'enseignement de Défense |
| 3 mars | déploiement d'experts du service d'infrastructure de la Défense à Haïti et au Chili |
| 3 mars | notification d'un accord-cadre sur la dépollution (pollution pyrotechnique et schéma conceptuel) |
| 4 mars | commission d'attribution du Fonds d'intervention pour l'environnement |
| 20 avril | notification du marché d'enlèvement des déchets d'équipements électriques et électroniques |
| 29 avril | constitution du réseau des 23 référents «achats durables» |
| 7 mai | comité de pilotage avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage |
| 2 juin | 1 ^{re} rencontre défense-biodiversité |
| 3 juin | lancement à Paris de l'édition 2010 de la campagne itinérante de formation et d'information sur le handicap |
| 8 juin | réunion des chargés d'environnement du Service de santé des armées |
| 22 juin | signature de l'arrêté conjoint défense/écologie précisant les conditions de présentation et d'instruction des dossiers REACh |
| 12 oct. | inauguration par le général de division aérienne Thierrz Caspar-Fille-Lambie, commandant les Forces françaises stationnées à Djibouti du centre de formation des femmes de Balbala (rénové par les militaires français) |
| 19 oct. | 1 ^{re} remise du prix «Initiative Hemploi» |
| 28 oct. | diffusion de la stratégie contractuelle de démantèlement de la Marine nationale |
| 5 nov. | participation à la réunion du réseau «DEFNET» à Bruxelles |
| 23 nov. | réunion de mobilisation des établissements publics sur l'environnement et le développement durable |
| 8 nov. | livraison d'un bâtiment de logement HQE de 1 914 m ² à Marseille |
| 15 déc. | journée biodiversité Marine à Brest |



NO TUG
0650



PILOTAGE DE LA DÉMARCHE

- ENJEUX ET RESPONSABILITÉS **PAGE 020**
- DATES CLÉS **PAGE 021**
- ENGAGEMENT DU MINISTÈRE **PAGE 022**
- GOUVERNANCE **PAGE 024**

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS

POUR 2010



ENJEUX ET RESPONSABILITÉS

La nécessité de prendre en compte des mesures globales pour protéger l'environnement a émergé notamment depuis le sommet des Nations-Unies sur «l'homme et l'environnement» en 1972. Le concept de développement durable a été défini par le rapport Brundtland de 1987 comme un «développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs». Aujourd'hui, le développement durable est incontestablement reconnu comme un enjeu mondial.

Face à un monde en perpétuel mouvement, devenu plus instable, plus imprévisible, notamment sous l'effet de la mondialisation ou des catastrophes naturelles, la Défense doit s'adapter. La politique de Défense de la France vise à assurer la sécurité des français et de leurs intérêts sur le territoire national ou à l'extérieur. Pour cela, le ministère de la Défense et des Anciens combattants prépare et emploie des forces, les soutient et les équipe.

Le ministère est détenteur d'un patrimoine domanial important (252 000 hectares en métropole), qui sert en particulier à l'entraînement de ses forces. Ses terrains, protégés, recèlent une richesse faunistique et floristique considérable que le ministère s'est engagé à préserver. De plus, appelé à conduire des opérations militaires sur des territoires extérieurs, le ministère a une responsabilité particulière en matière de préservation de ces territoires. Le ministère se doit d'être d'autant plus exemplaire en la matière qu'il recherche les auteurs de pollution (en haute mer notamment). C'est le premier enjeu du ministère.

Pour mener à bien ses missions de soutien, de préparation des forces et d'essais en matière d'armement, le ministère gère près de 4 000 implantations en métropole et près de 650 en outre-mer. Il exerce des activités très variées notamment de nature industrielle et potentiellement dangereuses pour l'environnement. Le deuxième enjeu de la Défense est d'administrer ses infrastructures et de conduire ses activités dans le respect de l'environnement.

L'équipement des forces demande une réflexion globale intégrant la doctrine d'emploi des forces, l'entraînement, l'organisation, le soutien, les hommes et leurs équipements. Cela représente 10,157 milliards d'euros consacrés à l'armement et 3,5 milliards d'euros aux achats courants. Avoir une vision plus durable des équipements de la Défense constitue le troisième enjeu majeur.

Employant plus de 300 000 personnes, la Défense fait partie intégrante de la société dont les attentes en matière de développement durable se sont accrues. Par ailleurs, ses impacts en termes de développement économique dans les régions où il est implanté et sur le marché de l'armement en font un acteur majeur du plan de relance économique français. La Défense s'est fixée comme quatrième enjeu d'engager ses personnels dans la responsabilité sociétale.



DATES CLÉS

| | |
|-------------|--|
| 1978 | Première directive ministérielle sur les économies d'énergie |
| 1980 | Application au ministère de la Défense et des Anciens combattants de la réglementation sur les Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) |
| 1994 | Création d'un Fonds d'intervention pour l'environnement pour financer des actions innovantes en matière d'environnement |
| 1994 | Création d'un bureau du droit de la santé et de l'environnement à la Direction de l'administration générale |
| 1994 | Application au ministère de la Défense et des Anciens combattants de la réglementation des Installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) relevant de la loi sur l'eau |
| 1995 | Signature d'un protocole d'accord avec le ministère de l'Environnement |
| 2002 | Lancement d'une démarche de certification ISO 14001 pour 18 établissements de la DGA (le dernier a été certifié en 2009) |
| 2003 | Mise en oeuvre de la stratégie nationale de développement durable comportant deux actions pour le ministère de la Défense et des Anciens combattants |
| 2005 | Élaboration d'un schéma directeur «environnement» pour la Marine nationale |
| 2006 | Signature d'une convention avec le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres pour une durée de 10 ans prévoyant la cession de 1 600 ha |
| 2006 | Mise en place d'un tableau de bord «environnement» |
| 2006 | Mise en place du Plan handicap |
| 2007 | Signature de directives ministérielles sur l'environnement et les achats durables |
| 2007 | Lancement du Plan égalité des chances |
| 2008 | Mise en place du bureau environnement (8 personnes) à la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives |
| 2009 | Signature d'une convention de partenariat écologique avec la Fédération des conservatoires des espaces naturels |
| 2009 | Actualisation des plans d'action handicap, environnement et achats durables |
| 2009 | Publication du premier rapport de développement durable |
| 2010 | Constitution du réseau des 23 référents «achats durables» |
| 2010 | Première rencontre défense-biodiversité |



ENGAGEMENT DU MINISTÈRE

L'engagement du ministère de la Défense et des Anciens combattants en matière de développement durable est né avec la prise de conscience, dans les années 80, de l'impact de ses activités sur l'environnement.

À partir de cette décennie, trois phases ont marqué l'évolution de cette prise en compte :

- Durant les années 80, l'activité des forces armées est soumise à un développement croissant de réglementations et de normes (sur l'air, le bruit, l'eau, la biodiversité). Le ministère de la Défense et des Anciens combattants bénéficie, dans le cadre spécifique de ses activités, de mesures dérogatoires définies dans le code de l'environnement. Dans la mesure où l'application des prescriptions réglementaires n'entraînait pas une remise en cause des capacités opérationnelles des forces armées, ce code s'est imposé. Le ministère s'organise localement en portant son effort sur le respect de la réglementation relative aux installations classées et la gestion de ses espaces naturels. Dès cette période, des partenariats locaux sont noués avec l'Office national des forêts (ONF) et des associations de protection de la nature.
- Les années 90 sont celles des premiers bilans et des constats de l'ampleur des dégradations écologiques dans le monde. La Défense s'engage résolument dans la protection de l'environnement et structure ses actions. Elle met en place un bureau du droit de la santé et de l'environnement et, en 1994, un Fonds d'intervention pour l'environnement. Souhaitant développer une collaboration avec le ministère de l'Environnement, un premier protocole est signé en 1995 pour développer les relations entre les acteurs locaux de la protection de la nature et les circonscriptions militaires de Défense. Dès 1994, le ministère de la Défense et des Anciens combattants se rapproche du Conservatoire du littoral pour lui céder les sites écologiquement remarquables dont il n'a plus l'usage.
- Les années 2000 voient le ministère formaliser sa politique dans le cadre de plans d'action sectoriels ou thématiques. Un protocole spécifique sur le bruit est signé avec le ministère de l'Environnement en 2001. La Délégation générale pour l'armement met en place une démarche de certification ISO 14001 de ses centres en 2002. Le premier schéma directeur environnement de la Marine est établi en 2005. La préoccupation environnementale est progressivement perçue comme une donnée des politiques publiques. Le ministère renforce son organisation pour prendre en compte non plus seulement la protection de l'environnement mais le développement durable. Dès 2007, parallèlement aux réflexions engagées lors du Grenelle de l'environnement et aux travaux d'actualisation de la stratégie nationale de développement durable, le ministère de la Défense et des Anciens combattants pose les bases de sa première stratégie ministérielle en matière de protection de l'environnement. Du «Brienne de l'environnement» sont sortis une organisation renforcée avec notamment la création d'un bureau animant la politique environnementale du ministère et deux plans d'action «environnement» et «achats durables».
- La décennie 2010 est inaugurée par la mise en place de la Stratégie de la France en matière de développement durable (SNDD). Les réflexions pour décliner la SNDD en une stratégie ministérielle aboutiront fin 2011.



© DR

ZOOM > LE DEFNET

L'Union européenne est aujourd'hui l'un des acteurs majeurs de la production de réglementations environnementales. De plus en plus nombreuses et complexes, elles ont des conséquences importantes sur les activités de défense qui doivent être anticipées le plus en amont possible. Au delà des canaux officiels existants, la coopération européenne est devenue l'instrument essentiel d'une veille juridique efficace.

En 2001, les ministères de la Défense de plusieurs États membres de l'Union européenne ont créé un réseau informel baptisé «DEFNET» (DEFence NETwork*) constitué d'experts du droit européen de l'environnement. Il accueille par ailleurs des représentants américains et canadiens.

Ce réseau, outil unique d'échange d'informations pour la défense, permet d'effectuer un suivi croisé de l'actualité législative européenne en diffusant quotidiennement les informations sur les initiatives européennes environnementales impactant la Défense.

L'objectif est double : faire prendre en compte par les autorités nationales les préoccupations de défense lors des négociations au Conseil de l'Union européenne et inciter les institutions européennes à les prendre en compte également lorsqu'elles préparent un texte en matière d'environnement.

Les substances chimiques, la préservation du milieu marin et les substances appauvrissant la couche d'ozone mobilisent actuellement les membres du DEFNET. La Défense assure le pilotage de plusieurs dossiers au sein du réseau, par exemple l'influence des sonars militaires sur le milieu marin, la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques ou le démantèlement des navires en fin de vie, dossier qui est appelé à connaître d'importants développements législatifs européens.

* Réseau



GOUVERNANCE

UN RÉSEAU D'ACTEURS STRUCTURÉ

Politique : élaboration et coordination

Un conseiller pour la mise en œuvre territoriale de la réforme et le développement durable est placé auprès du ministre.

Le Haut fonctionnaire au développement durable (HFDD), assisté d'un chargé de mission, anime, coordonne et suit la prise en compte du développement durable dans le ministère. Il fait partie d'un dispositif interministériel mis en place en 2003. Il est responsable de la mise en œuvre de la SNDD et de sa déclinaison ministérielle.

Pour chacun des 3 piliers du développement durable ont été mis en place un ou plusieurs plans d'action :

- pour l'environnement, l'action du ministère est animée et coordonnée par le bureau «environnement» (8 personnes) à travers l'élaboration de directives ministérielles et de réunions thématiques . Il représente le ministère de la Défense et des Anciens combattants dans les instances de concertation interministérielles.
- pour les aspects sociaux, la mission «égalité des chances» et la mission «handicap» suivent respectivement les plans d'action correspondants.
- pour l'économie, la mission achats (SGA) et le bureau du développement des PME et de l'action régionale suivent les plans d'action «achats durables» et «accession des PME-PMI à la commande publique».

Mise en œuvre

La mise en œuvre se fait grâce à :

- un bureau dédié dans chaque état-major, direction et service ;
- des chargés d'environnement au niveau régional et local (régiments, bases aériennes, ports, centres d'essais, établissements, etc.). En 2010 a été signée l'instruction ministérielle qui définit leur rôle et leur place ;
- des services spécialisés : Service de soutien de la flotte, Direction centrale du matériel de l'armée de Terre, Commandement du soutien des forces aériennes et Structure intégrée de maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques de la Défense (SIMMAD) pour le démantèlement des matériels de guerre en fin de vie, Service d'infrastructure de la Défense ;
- le réseau des acheteurs pour les achats durables.



Consultation des parties prenantes ou expertises externes

Depuis 2007, les services des ministères de la Défense et des Anciens combattants et de l'Écologie se réunissent deux fois par an dans le cadre de la «Commission mixte locale défense environnement» (CMLDE) à Bordeaux pour engager des actions en matière de développement durable et de biodiversité. En 2010, grâce à l'impulsion de la CMLDE, 4 conventions quadripartites (régiments-ONCFS-CREN-DREAL) labellisées «année internationale de la biodiversité 2010» ont ainsi été signées dans le Sud-ouest. Une convention a été conclue le 15 avril 2008 entre l'armée de Terre, la Direction régionale de l'environnement (DIREN) Aquitaine et la LPO sur les conditions de survol des hélicoptères de l'armée de Terre au dessus des Pyrénées, protocole généralisé pour la sauvegarde du Gypaète barbu au niveau national en 2009.

Expertises et contrôle

- l'expertise pyrotechnique est assurée par l'inspecteur des poudres et explosifs ;
- l'expertise «transport marchandises dangereuses» est assurée par le Service des essences des armées ;
- l'expertise juridique se fait par les bureaux «droit de la santé et de l'environnement» et «droit européen» de la Direction des affaires juridiques ;
- l'expertise sociale est assurée par la Direction des ressources humaines du ministère de la Défense et des Anciens combattants et la mission «égalité des chances» ;
- l'expertise éco-conception par le département «management environnemental des opérations d'armement» à la Direction générale de l'armement ;
- l'expertise «énergie et infrastructure» par le Service d'infrastructure de la Défense ;
- l'expertise «eau destinée à la consommation humaine» par le Service de santé des armées.

L'inspection des installations classées confiée au Contrôle général des armées (CGA) vérifie l'application des lois, règlements et instructions ministérielles en matière d'environnement.

OUTILS FINANCIERS

Exception faite du Fonds d'intervention pour l'environnement (FIE) doté de 550 k€ pour le financement de projets innovants en matière d'environnement et du compte d'affectation spécial immobilier pour le financement des actions de dépollution avant cession, il n'existe pas de ligne identifiée pour financer exclusivement des actions liées à l'environnement. Ces dernières sont financées, parmi d'autres dépenses, sur les différents programmes du ministère de la Défense et des Anciens combattants, selon leur nature :

- le programme 178, piloté par le Chef d'état-major des armées, prend en charge les actions liées aux missions et opérations extérieures. C'est également sur ce programme que sont, budgétées les opérations de démantèlement ;



- le programme 146, co-piloté par la DGA et l'État-major des armées, prend en charge les actions liées aux équipements des forces. Les actions de mises aux normes environnementales des sites de la DGA sont également financées par ce programme ;
- le programme 212, piloté par le Secrétaire général pour l'administration, prend en charge les actions liées aux infrastructures et les opérations liées à la maîtrise des consommations d'énergie et d'eau ;
- le programme 144, géré par la Direction des affaires stratégiques, concerne les prospectives et la préparation de l'avenir. Sur ce programme sont notamment financés les travaux de recherche en matière d'éco-conception des armements.

| | CONSOMMATION DE CRÉDITS DE PAIEMENT (EN C) |
|---|--|
| P178 | 21 301 784 |
| Domaine terrestre | 14 016 232 |
| Domaine naval | 7 285 551 |
| Domaine aérien | 0 |
| P212 | |
| Neuvy-Pailloux (déchets radioactifs) | Non disponible |
| Sites pilotes | 4 000 |
| Compteurs et télé-relevage | 4 181 720 |
| Fonds d'intervention pour l'environnement | 502 618 |
| Mises aux normes environnementales | Non disponible |
| Dépollution | 13 000 000 |
| P146 | |
| Dépollution SNPE | 7 500 000 |
| P144 | |
| Etudes contribuant au développement durable | 11 500 000 |
| P723 | |
| CAS immobilier Défense | 14 000 000 |
| TOTAL | 93 291 905 |

LE MINISTÈRE S'ENGAGE
à mieux suivre les dépenses environnementales



© USID - BASE NAVALE DE TOULON

ZOOM > LE FONDS D'INTERVENTION POUR L'ENVIRONNEMENT, EXEMPLE D'UNE ÉOLIENNE À TOULON

L'installation d'une micro-éolienne sur le parking des bâtiments de l'Unité de soutien de l'infrastructure de la défense (USID) de la base navale de Toulon a fait partie des 13 projets sélectionnés pour le retour d'expérience conduit en 2011. Trois mois de travaux ont été nécessaires pour ériger, fin 2010, cet aérogénérateur de 5,1 m de diamètre sur son mât de 14,2 m ancré sur un massif béton de 12 m³. Le FIE a entièrement financé les 63 000 € du projet. L'énergie produite est autoconsommée par le réseau de la base navale, en particulier par le bâtiment «vestiaires» de l'USID déjà pourvu de 35 m² de capteurs solaires pour sa production d'eau chaude sanitaire. La production annuelle d'électricité est estimée à 7 000 kWh mais il faudra attendre d'avoir une année de fonctionnement pour vérifier que l'objectif est atteint et mieux apprécier les besoins en termes de maintenance. La conception et l'exécution n'ont pas donné lieu à des difficultés particulières. Le niveau sonore est conforme aux prévisions et ne génère pas de gênes pour les occupants des bâtiments environnants. La rentabilité économique est très faible mais l'objectif est ici avant tout de réduire les émissions de CO₂, estimées à 630 KgCO₂/an (sur la base de 0,09 KgCO₂/KWh) d'avoir un retour d'expérience sur ce type de production d'énergie renouvelable dont l'installation pourrait être envisagée pour des projets de bâtiments à basse consommation ou à énergie positive.



PILOTAGE

La mise en œuvre du développement durable à la Défense est cadrée, depuis 2006 et 2007 par un ensemble de plans d'action (constituant le plan administration exemplaire du ministère) dans chacun des trois piliers du développement durable : environnement, achats durables, accession des PME-PMI à la commande publique, handicap et égalité des chances. Ils ont été actualisés en 2009 avec la circulaire État exemplaire. Plusieurs outils de pilotage ont été mis en place pour coordonner l'action du ministère.

La stratégie de développement durable du ministère se décline en 5 plans d'action. Le pilotage est effectué par les outils suivants :

- niveau ministériel : tableau de bord trimestriel ;
- niveau HFDD : comité de développement durable pour suivre les projets transverses (État exemplaire, mise en œuvre de la SNDD, élaboration de la stratégie ministérielle de développement durable et autre projets) ;
- plans sectoriels : tableaux de bord sectoriels, les 5 plans d'action sont suivis par le cabinet du ministre ou le directeur concerné.

Les résultats obtenus sont publiés annuellement à travers le bilan social, le rapport développement durable et le rapport «plan égalité des chances».

LE MINISTÈRE S'ENGAGE

avec la mise en place, en 2008, d'un comité de développement durable pour suivre la mise en œuvre de la stratégie ministérielle de développement durable

TÉMOIGNAGE > M. CHRISTIAN YOX

Comme chef du bureau «maîtrise des risques» sur la base aérienne de Tours, j'anime et je coordonne les actions en matière de protection de l'environnement. Si l'aspect réglementaire représente un volet important de cette activité, la démarche prospective que j'ai initiée est tout aussi essentielle. Elle fait appel à l'initiative, l'imagination et la créativité.

L'engagement de la base aérienne se traduit concrètement dans les domaines suivants :

- réduction de la consommation d'énergie : acquisition de véhicules électriques et projet d'achat de deux bus électriques pour les navettes sur la base et l'agglomération tourangelle ; construction et rénovation de bâtiments aux normes HQE ;
- développement des énergies renouvelables : installation d'éclairage public fonctionnant aux énergies éolienne et solaire ;
- réduction de la consommation d'eau : projet d'installation d'urinoirs secs ;
- préservation des ressources naturelles : mise en œuvre d'un système naturel de traitement des eaux usées.

Cependant, ces actions seraient incomplètes sans la prise en considération du facteur humain. C'est pourquoi la base aérienne de Tours a décidé d'adhérer au club «Planète Gagnante» piloté par l'ADEME. C'est le premier organisme Défense à en faire partie. L'action prend la forme de journées d'information sur la nécessité et la manière de réaliser des économies d'énergie grâce à des gestes simples et des réflexes quotidiens.





© BA DE TOURS - SERVICE PHOTO

